



Direction du Logement et de l'Habitat

2026 DLH 144 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de création de logements sociaux et intermédiaires par ELOGIE-SIEMP 31 rue du Texel 14^e et 44/54 rue David Bowie 13^e et a accordé la garantie de la Ville de Paris aux emprunts destinés à financer ces projets.

ELOGIE-SIEMP a désormais besoin de mobiliser les prêts pour financer ces opérations et sollicite donc la modification de la garantie initiale pour l'adapter aux conditions définitives des prêts. Les contrats de prêt se trouvent en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts contractés par ELOGIE-SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces programmes de création de logements sociaux et intermédiaires, pour un encours total de 13 590 271,50 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris